CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E35936** **VALABLE JUSQU'AU** **20/11/2026**

ÉDITÉ LE 12/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/09/2005

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 20/04/2018

Capital : 116 610

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BAYONNE 484267398

Siret : 484 267 398 00010

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 715589300109

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 400097A 1244000/001

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244 000/001 548363

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : OYHAMBURU CARRELAGE

106 ROUTE D'ETXETOA
64120 AMENDEUIX-ONEIX

Téléphone : 05 59 65 71 46 **Fax :** 05 59 65 97 21

Portable :

Responsabilité légale :
GROUPE OYHAMBURU (835 329 145) / OYHAMBURU- ARBURUA MICHÈLE
PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : marina.olharan@oyhamburu.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 400 911 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	12	08/09/2022
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/08/2026 15:28

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.